



CONTRAT D'ADHESION

Entre : SAS complexe aquatique des deux mers « LANGON » Rue Jules Ferry,
Plaine des sports durros 33210 LANGON -05 56 76 94 94-

Et : l'adhérent ci-après désigné, il est arrêté et conclu ce qui suit :

Mr Mme Nom* : Prénom* :
 Représentant légal de : Nom* Prénom* :
 Date de naissance* :/...../.....
 Adresse* :
 Code postal* : Ville* :
 Téléphone* : / / / / Port* : / / / /
 E-mail* :@ *(Mentions Obligatoires)

ACTIVITES SPADIO en RESERVATION en LIGNE

<p>PASS Spadio Vitalité</p> <p>Spadio <i>Dance</i> – Spadio <i>Fitness</i> – Spadio <i>Body</i></p> <p><input type="checkbox"/> 255 € - 30 séances + 3 offertes <input type="checkbox"/> 190 € - 20 séances + 2 offertes <input type="checkbox"/> 105 € - 10 séances + 1 offerte <input type="checkbox"/> 57,50 € - 5 séances <input type="checkbox"/> 14€ - 1 séance</p>	<p>PASS Spadio Forme</p> <p>Spadio <i>Bike</i> - Spadio <i>Body</i> – Spadio <i>cross</i></p> <p><input type="checkbox"/> 297 € - 30 séances + 3 offertes <input type="checkbox"/> 218 € - 20 séances + 2 offertes <input type="checkbox"/> 119 € - 10 séances + 1 offerte <input type="checkbox"/> 64,50 € - 5 séances <input type="checkbox"/> 16€ - 1 séance</p>	<p>PASS Spadio Liberté</p> <p>Spadio <i>Dance</i> – Spadio <i>Fitness</i> – Spadio <i>Body</i> – Spadio <i>cross</i> – Spadio <i>Bike</i></p> <p><input type="checkbox"/> 321 € - 30 séances + 3 offertes <input type="checkbox"/> 234 € - 20 séances + 2 offertes <input type="checkbox"/> 127€ - 10 séances + 1 offerte <input type="checkbox"/> 68,50 € - 5 séances</p>	<p>PASS Spadio Bout'chou</p> <p>Bébés nageurs /Jardin aquatique</p> <p><input type="checkbox"/> 210 € - 30 séances + 3 offertes <input type="checkbox"/> 160 € - 20 séances + 2 offertes <input type="checkbox"/> 90 € - 10 séances + 1 offerte <input type="checkbox"/> 50 € - 5 séances <input type="checkbox"/> 13 € - 1 séance</p>
---	---	--	--

ACTIVITES de NATATION (pas de RESERVATION en LIGNE)

<p>NATATION Enfants</p> <p><input type="checkbox"/> 164 € - 15 séances</p> <p><input type="checkbox"/> Familiarisation <input type="checkbox"/> Apprentissage <input type="checkbox"/> Perfectionnement 1</p> <p>Jour Heure</p>	<p>NATATION Jeunes</p> <p><input type="checkbox"/> 230 € - 30 séances <input type="checkbox"/> 134 € - 15 séances</p> <p><input type="checkbox"/> Multi-activités <input type="checkbox"/> Perfectionnement 2/3</p> <p>Jour Heure</p>	<p>NATATION Adultes</p> <p><input type="checkbox"/> Aquaconfiance <input type="checkbox"/> Apprentissage <input type="checkbox"/> 164 € - 15 séances</p> <p><input type="checkbox"/> Perfectionnement <input type="checkbox"/> 230 € - 30 séances <input type="checkbox"/> 134 € - 15 séances</p> <p>Jour Heure</p>	<p>Stages Vacances</p> <p><input type="checkbox"/> 99 € - 10 séances <input type="checkbox"/> 55 € - 5 séances</p> <p><input type="checkbox"/> Familiarisation <input type="checkbox"/> Apprentissage <input type="checkbox"/> Perfectionnement 1</p> <p>Date du 1^{er} cours Heure</p>
--	---	--	--

Montant Activité : €

CARTE / BRACELET : + 4 €
 (Obligatoire lors de la première inscription, même ceux déjà adhérents avant septembre 2019) **Uniquement Réservation en Ligne)**

TOTAL TTC : €

Mode de Paiement :

Carte bancaire Espèces
 Coupons sport Chèque vacances
 Chèque : 3 X 2 X 1 X
 N°/...../.....
 Remarques :

Le présent contrat d'adhésion est effectué et accepté selon les conditions particulières ci-dessus définies, ainsi que les conditions générales de vente et le règlement intérieur, joints au présent contrat.

Fait à Le

Signature précédée de la mention « lu et approuvé »

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

Les présentes Conditions Générales de vente (ci-après les « CGV ») régissent les rapports entre les adhérents et la SAS Complexe Aquatique des deux Mers Spadium de Langon. Tout adhérent aux prestations proposées par Spadium de Langon reconnaît avoir pris connaissance et avoir accepté l'ensemble des dispositions des présentes CGV, du Règlement Intérieur et ce préalablement à toute souscription d'une formule.

Le Spadium de Langon se réserve le droit de modifier à tout moment les présentes CGV, sous réserve d'en informer préalablement ses adhérents par affichage préalable à l'accueil de la piscine. Leur application entrera alors en vigueur 48 h à compter de leur affichage à l'accueil de la piscine. Les modalités particulières d'exécution de la formule choisie par l'adhérent sont détaillées dans son contrat d'adhésion.

ARTICLE 1 : CONDITIONS D'INSCRIPTION

Pour la réservation en Ligne : Pass Spadio

Pour accéder à votre compte en ligne, il est nécessaire de se présenter une première fois à l'accueil de la piscine.

L'adhérent devra effectuer :

- ✓ Le règlement de sa formule et des frais de badge/bracelet RFID le cas échéant.
- ✓ Compléter son contrat d'adhésion et le signer (valant pour acceptation des CGV et du règlement intérieur de l'établissement).

Une fois l'activation réalisée à l'accueil, un email contenant vos identifiants vous sera envoyé à l'adresse mail fournie lors de l'inscription. Il contiendra un identifiant et un mot de passe personnel à conserver, ainsi que le lien internet du portail de réservation en ligne. Après connexion, vous aurez la possibilité de modifier votre mot de passe ainsi que vos données personnelles.

Une fois les conditions d'inscription remplies, l'adhérent devra réserver chacune de ses séances au préalable (pour les activités Spadio), via le site de réservation en ligne du Spadium de Langon : www.spadium-langon.fr ou à l'accueil de la piscine (valable uniquement pour les activités concernées par les Pass Spadio)

Pour les activités sans réservation en ligne :

L'adhérent devra effectuer les mêmes étapes que précédemment et choisir un jour et un horaire pour son activité directement au moment de l'inscription (sous réserve de place disponible et avec accord de l'accueil de notre établissement). Le client ne recevra aucun mail de confirmation de son inscription. Après la validation par notre accueil, l'adhérent sera inscrit sur son créneau, chaque semaine pendant la durée de l'abonnement choisi et ceci hors vacances scolaires. Un planning pourra vous être fourni et sera consultable à l'accueil de notre établissement.

ARTICLE 2 : TARIFS

Le prix des Pass Spadio Vitalité, Forme et Liberté et l'ensemble des activités proposées sont indiqués en euros, toutes taxes comprises. Le vendeur se réserve le droit de modifier ses prix à tout moment, conformément à sa délibération tarifaire en vigueur. Le(s) service(s) sera (seront) facturé(s) sur la base du tarif en vigueur au moment de la validation de la commande et sous réserve de disponibilité. Les prix ne pourront être modifiés une fois la commande du client passée.

Pour les Pass Spadio, lors de la première adhésion, il conviendra de procéder à son inscription à l'accueil de la piscine, d'acquiescer un badge ou un bracelet RFID Mifare d'une valeur de 4€ (carte ou bracelet) valable à vie – une carte/bracelet par famille d'activité).

La perte de ce badge/bracelet et le fait de le rendre à l'accueil de la piscine n'entraîne pas de remboursement. L'acquisition d'un nouveau badge/bracelet sera facturée de la même valeur. Le badge/bracelet est payant, nominatif, incessible et attaché à la formule souscrite.

L'acquisition d'un badge/bracelet RFID ne concerne pas les activités ne relevant pas de la réservation en ligne

ARTICLE 3 : MODALITES DE PAIEMENT

Sur place à l'accueil de la piscine, aucune transaction ne pourra s'opérer par d'autre personne que l'hôte(sse) situé(e) à l'accueil.

Les différents types de paiements autorisés sont :

- ✓ Les paiements comptants : espèce, chèque, CB, chèque vacances, coupon sport

ARTICLE 4 : GARANTIE ET RETRACTATION POUR L'ACHAT D'UN SERVICE

L'adhérent qui a souscrit une Formule d'activité a le droit de se rétracter du présent contrat sans donner de motif dans un délai de 14 jours. Pour que le délai de rétraction soit respecté, il suffit que l'adhérent notifie au Spadium de Langon sa décision de rétraction par écrit avant l'expiration du délai de rétraction.

Si l'adhérent n'a réservé et effectué aucune séance, en cas de rétraction de la part de celui-ci pendant le délai de rétraction, Spadium de Langon rembourse tous les paiements reçus de sa part. Le remboursement sera effectué par chèque ou virement (sous réserve de fournir un RIB). Ce remboursement n'occasionnera pas de frais pour le client.

Si l'adhérent a effectué une ou des séances pendant le délai de rétraction, il devra payer un montant proportionnel aux séances consommées jusqu'au moment où il aura informé Spadium de Langon de sa rétraction.

ARTICLE 5 : RESILIATION

A l'initiative de l'adhérent

Une fois le délai de rétraction de 14 jours dépassé (Art.4 des CGV), la résiliation définitive ne pourra être admise par Spadium de Langon qu'après une demande écrite adressée à la Direction. Celle-ci étudiera cette demande et jugera si la possibilité de l'adhérent de continuer l'activité n'est définitivement plus possible.

Alors un remboursement ou avoir* sera effectué en fonction du nombre de séances restantes (au prix unitaire de la séance).

Aucun avoir ne pourra être effectué si le règlement de l'activité a été réalisé par chèques vacances, coupons sport ou par un Comité d'Entreprise.

A l'initiative de Spadium de Langon

Spadium de Langon pourra mettre un terme à la formule d'un adhérent de plein droit, par l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception, dans les cas suivants :

- ✓ Absence partielle ou totale d'une échéance contractuelle
- ✓ Fausse déclaration figurant sur la fiche d'inscription
- ✓ Non-respect du règlement intérieur et des CGV

ARTICLE 6 : NON UTILISATION

Pour les activités avec Réservation en Ligne : Pass Spadio :

D'une manière générale, la non-utilisation temporaire ou définitive de son forfait activité du fait de l'adhérent n'ouvre pas de droit pour lui à résiliation, prolongation ou remboursement.

Toute séance non annulée à l'avance par l'adhérent sera débitée de son abonnement. (annulation possible en ligne ou à l'accueil avant la séance)

Pour les activités sans Réservation en Ligne :

- Entre 1 et 5 absences consécutives ou non, justifiées uniquement par un certificat médical ou une attestation de l'employeur, vous aurez la possibilité de récupérer ces cours (aux horaires indiqués par le complexe) ou des bons d'entrées seront remis en compensation. Pour les cours enfants, des bons d'entrée piscine seront donnés uniquement.
- A partir de 6 absences consécutives justifiées uniquement par un certificat médical ou une attestation de l'employeur, un avoir d'une validité d'un an vous sera remis.
- Les tarifs des activités sont forfaitaires et ne pourront faire l'objet d'aucun remboursement.
- Les justificatifs d'absences devront être transmis dans un délai de 7 semaines maximum à partir de la date du premier cours d'absence. Passé ce délai, aucun avoir ni compensation ne seront délivrés. Les séances manquées seront perdues.
- Le montant de l'avoir sera calculé selon le nombre de cours manqués.
- Toute demande d'avoir ne pourra être étudiée sans les éléments suivants : justificatif médical ou professionnel.

ARTICLE 7 : CARACTERE CONFIDENTIEL DES INFORMATIONS NOMINATIVES

En application de la loi n°78-17 du 6 Janvier 1978 modifiée par la loi n°2004-801 du 06 Août 2004 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, l'adhérent dispose d'un droit d'accès, d'opposition et de rectification des données personnelles le concernant détenues par Spadium de Langon. L'adhérent peut exercer son droit par courrier adressé à Spadium de Langon, en indiquant son nom, prénom et adresse postale.

Les informations détenues par Spadium de Langon ne pourront être transmises à un organe tiers sans accord exprès et préalable de l'adhérent.

Sauf refus de l'adhérent lors de la souscription de sa formule, les données personnelles indiquées sur la fiche d'inscription sont collectées par Spadium de Langon dans un souci de bonne gestion et d'envoi de mails ou SMS d'information. Dans le cas où l'adhérent refuserait de mentionner les éléments demandés, Spadium de Langon ne serait pas en mesure d'assurer ses prestations de façon optimale et ne pourrait être tenu responsable de l'absence de transmission d'information concernant des annulations ou modifications de cours notamment.

ARTICLE 8 : RECLAMATIONS

Toute réclamation sera adressée à Spadium de Langon par lettre recommandée avec accusé de réception.

Cadre réservé à l'administration

Reçu le.....Par :

* « valable 6 mois »

